



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



14 novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quatorze novembre deux-mille-seize (14 novembre 2016) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Claude Nantel
 Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Michel Lefebvre
 Le conseiller Gaétan Marier
 Le conseiller Claude Labonté

Était absent : M. Le conseiller Robert Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h 00.

4. RÉS. 283.11.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016;**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2016;
 - 7.2. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2016;
 - 7.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 7.4. Mandat pour l'impression de *l'Info municipale*;



- 7.5. Embauche d'une secrétaire au Service de l'urbanisme et des travaux publics;
- 7.6. Autorisation de signature pour Postes Canada;
- 7.7. Ouverture du poste de directeur (trice) du Service des finances;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Location d'un terrain, d'un espace d'entreposage et d'un chargeur;
 - 8.2. Achat de pneus pour divers véhicules;
 - 8.3. Travaux de dynamitage sur divers chemins municipaux;
 - 8.4. Achat de compteurs d'eau pour les édifices municipaux;
 - 8.5. Déneigement du chemin du Quai;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2016-034, sur le lot 5011092 au 974 chemin du Lac-Gervais (0022-93-1990);
 - 9.2. Demande de dérogation mineure numéro 2016-035, sur le lot 5225144 situé au 12806 chemin du Lac-Labelle (9918-92-9412);
 - 9.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-036 concernant la propriété sise au 61 rue de l'Église, sur le lot 5010282 (0927-60-4208);
 - 9.4. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-037 concernant la propriété sise au 10 rue David, sur le lot 5010186 (0926-98-8055);
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Spectacle de la Fête nationale 2017;
 - 11.2. Souper-bénéfice du Club Richelieu Mont-Tremblant;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2016-270 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2017;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois d'octobre 2016;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
 - 15.3. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;
 - 15.4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2016 versus 2015 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre;
 - 15.5. Adoption de la liste des comptes à recevoir;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. **RÉS. 284.11.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

7.1

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2016

Tel que prévu à l'article 955 du Code municipal, le maire présente la situation financière de la Municipalité de Labelle.

Situation financière au 31 décembre 2015

Le vérificateur de la Municipalité a confirmé dans son rapport les résultats suivants :

RÉSULTATS FINANCIERS 2015

Revenus	
Fonctionnement	5 364 947 \$
Investissement	204 030 \$
Charges	<u>5 422 123 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	146 854 \$
Revenus d'investissement	(204 030 \$)
Conciliation à des fins fiscale	<u>343 426 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>286 250 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté:	
Excédent au début de l'exercice	898 505 \$
Résultat de l'exercice	286 250 \$
Affectation de l'exercice	(454 337 \$)
Excédent à la fin de l'exercice	<u>730 418 \$</u>

Situation financière au 31 décembre 2016

Quant aux résultats de l'exercice 2015 selon les données financières au 31 octobre 2016 nous prévoyons un léger surplus budgétaire.



Plan triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 (comprenant les réalisations anticipées au 31 décembre 2016)

	au 2016-12-31	2016	2017	2018
Administration	70 954 \$	40 000 \$	3 500 \$	3 500 \$
Incendie	25 119 \$	20 150 \$		
Travaux publics	430 429 \$	362 300 \$	1 511 000 \$	
Hygiène du milieu	211 663 \$	330 000 \$	125 000 \$	
Urbanisme et développement	14 600 \$	24 200 \$		
Loisirs et culture	70 712 \$	420 275 \$		
Total	823 477 \$	1 196 925 \$	1 639 500 \$	3 500 \$

Traitement des élus municipaux (rémunération et allocation de dépenses des élus pour l'année 2016):

Maire	Municipalité	Rémunération	18 378.96 \$	27 568.44 \$
		Allocation de dépenses	9 189.48 \$	
	MRC des Laurentides	Rémunération	3 250.00 \$	4 875.00 \$
		Allocation de dépenses	1 625.00 \$	
Conseillers	Municipalité	Rémunération	6 126.36 \$	8 829.48 \$
		Allocation de dépenses	2 703.12 \$	

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément à l'article 955 du Code, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis le 17 novembre 2015 et le 14 novembre 2016. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Principales réalisations de 2016 :

Administration, finance et gestion des ressources humaines

- Poursuite de l'aide financière conjointe avec d'autres partenaires pour le maintien de médecins à Labelle;
- Participation au déploiement des services Internet haute vitesse par FILAU dans le secteur du lac Labelle ainsi que des lacs Joly et Gervais;
- Signature d'une nouvelle convention collective avec les employé(e)s de la Municipalité en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;
- Signature d'une nouvelle convention collective avec les pompiers de la Municipalité en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019;
- Remplacement du parapet et des planchers de l'Hôtel de Ville;
- Embauche d'un nouveau directeur des travaux publics.

Sécurité publique

- Embauche d'un nouveau directeur du Service de sécurité incendie;
- Embauche et formation de 6 nouveaux pompiers à temps partiel;
- Remplacement des portes de garage de la caserne et acquisition d'une pompe portative;
- Automatisation de la génératrice d'urgence du centre communautaire;



- Démarches auprès du ministre de la Santé et des services sociaux et rencontres avec l'Agence de la Santé et des services sociaux pour le maintien des services ambulanciers à Labelle.

Travaux publics

- Achat de 2 véhicules neufs (10 roues et 6 roues) payés par la réserve financière pour le renouvellement de la flotte de véhicules;
- Peinture des véhicules - Service des travaux publics;
- Réfection de fissures d'asphalte sur le chemin du Lac Labelle;
- Réfection et peinture de ligne jaune centrale sur le chemin du Moulin;
- Rechargement d'agrégats sur divers chemins grâce à une aide financière du MTMDET par l'entremise du député de Labelle;
- Réparation de ponceaux et de pavage sur le chemin du Lac-Labelle;
- Suivi des travaux de reconstruction du pont Joseph-Commandant;
- Fauchage et émondage des chemins municipaux.

Horticulture et embellissement :

- Aménagement paysager au nouveau Bureau d'accueil touristique (BAT);
- Ajout/remplacement de vieilles tables à pique-nique et banc de parcs (bibliothèque, parc du Centenaire, parc des Cheminots, parc René-Lévesque, etc.);
- Projet d'aménagement paysager avec l'école le Tremplin au parc des Cheminots;
- Entretien et remplacement de plusieurs infrastructures dans les parcs.

Urbanisme, environnement et développement

- Modification des règlements d'urbanisme (frais de parc, abris commerciaux, roulottes, etc.);
- Subvention du programme Table de récupération hors-foyer pour l'achat de bacs intérieurs et extérieurs pour encourager la récupération;
- Journée de l'environnement le 4 juin au parc René-Lévesque (distribution d'arbre);
- Aménagement d'une nouvelle descente de canot et kayak sur le chemin du Moulin;
- Étude sur la sécurité du barrage du lac Labelle;
- Mise à jour de la carte touristique;
- Réfection de 3 belvédères le long de la rivière Rouge;
- Entretien (peinture) des panneaux d'entrée du sentier national;
- Peinture des infrastructures du sentier de la rivière Maskinongé.
- Participation aux activités des organismes de bassin versant (PROMA et Rivière Rouge, Petite-Nation et Saumon);
- Grand ménage du printemps des rues et des espaces publics avec la collaboration de plusieurs citoyens bénévoles.

Loisirs, tourisme et famille

- Biathlon en février, 70 inscriptions;
- Spectacles à la chapelle :
 - Brian Tyler
 - Olivier Martineau
 - Festival classique des Hautes-Laurentides
 - Les 2 Frères
- Fête nationale juin 2016, spectacle (Martin Deschamps et Breen Leboeuf) et feux d'artifices;
- Expositions des toiles en l'honneur du Curé Labelle, de juillet à octobre au Musée de la Gare;
- Construction du Parc de planche à roulettes (skate park) au dôme;



- Mise sur pied d'un club de marche, 1 fois semaine;
- Journée sport-échange;
- Soirées exaltées au parc, gratuit;
- Journée de démo au parc de planche à roulettes, Halloween, etc.;
- Soirée de reconnaissance des bénévoles;
- Acquisition d'équipement pour les aînés au dôme (subvention AgriEsprit);
- Peinture de la piscine, murale et inauguration du nom de Pierre L'Allier;
- Climatisation du bureau d'accueil touristique et du 2^e étage de la piscine;
- Inauguration officielle du nouveau bureau d'accueil touristique;
- Activités de reconnaissance des finissants du primaire et du secondaire;
- Cérémonie soulignant le 75^e anniversaire de la communauté russe au lac Labelle.

Bibliothèque et culture

- Réfection de la toiture;
- Remplacement d'un poste informatique au comptoir du prêt;
- Remplacement de la fontaine d'eau réfrigéré;
- Bonification de l'offre de revues numériques via le Réseau-Biblio des Laurentides.

Les principales orientations 2017 :

- Rénovations de l'enveloppe extérieure du centre communautaire;
- Démarches en vue d'obtenir le passage du circuit Ironman dans le village dès 2017;
- Seconde édition du biathlon le 15 janvier 2017;
- Collecte des matières organiques (bac brun) à partir du 1^{er} octobre 2017;
- Éclairage sous le pont Joseph-Commandant;
- Remplacement d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin;
- Construction, rénovation ou achat d'un garage municipal mieux adapté;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés;
- Continuité et amélioration de la protection de l'environnement, particulièrement des lacs;
- Maintenir la collaboration avec la Chambre de commerce de Labelle;
- Demeurer à l'écoute des citoyennes et citoyens de Labelle.

Le budget de fonctionnement 2017, les principaux projets ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 19 décembre prochain dès 19 h 30.

Je vous remercie et vous assure de ma disponibilité et de ma collaboration ainsi que de celle des conseillers.

Le maire, Gilbert Brassard

7.2

RÉS. 285.11.2016 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2016

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents :



Que le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2016 soit publié dans le journal L'Information du Nord, édition Vallée de la Rouge.

Adoptée

7.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire, M. Gilbert Brassard, ainsi que les conseillers Patrice Charette, Claude Labonté, Michel Lefebvre, Claude Nantel, Robert Bergeron et Gaétan Marier déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

7.4 RÉS. 286.11.2016 MANDAT POUR L'IMPRESSION DE L'INFO MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE *l'Info municipale* est un outil important de communication avec nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE chaque édition mensuelle de *l'Info municipale* est imprimée à mille-six-cents (1 600) copies;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de *L'Artographe* s'est avérée la plus avantageuse;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater *L'Artographe* pour l'impression de *l'Info municipale* pour l'année 2017.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-14000-341.

Adoptée

7.5 RÉS. 287.11.2016 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage pour un poste de secrétaire du Service de l'urbanisme et de l'environnement par la résolution numéro 245.09.2016;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues et examens passés, il appert que Mme Nathalie Mayer possède les qualifications et les aptitudes nécessaires pour remplir les tâches;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'embauche de Mme Nathalie Mayer à titre de secrétaire du Service de l'urbanisme et des travaux publics à compter du 14 novembre 2016, et ce, suivant les termes de la convention collective de travail.



Que Mme Nathalie Mayer soit considérée comme une employée à l'essai au sens de l'article 4.02 de la convention collective.

Adoptée

7.6 RÉS. 288.11.2016 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 289.10.2010 autorisant le personnel municipal à signer tous documents pour Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE le personnel administratif a considérablement changé;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que mesdames Geneviève Gaudreau, Danielle Lacasse, Suzie Durand, Nathalie Mayer ainsi que Claire Coulombe, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, tous les envois postaux adressés au 1, rue du Pont, qu'ils soient spécifiquement adressés au nom de la Municipalité ou à tout autre membre du personnel ou élu.

Que la résolution numéro 289.10.2010 soit abrogée.

Adoptée

7.7 RÉS. 289.11.2016 OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) DU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT le départ de la directrice du Service des finances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à son remplacement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'affichage du poste de directeur(trice) du Service des finances de la Municipalité dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur les différents sites spécialisés.

Adoptée

***NOTE :** M. le maire Gilbert Brassard déclare être susceptible d'avoir un intérêt particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour. Il se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20 h 15. M. le conseiller Claude Nantel présente le prochain sujet.*

8.1 RÉS. 290.11.2016 LOCATION D'UN TERRAIN, D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE ET D'UN CHARGEUR

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien avec le ministère des Transports du Québec fait en sorte que la Municipalité doit avoir une plus grande réserve de sable et que le terrain municipal n'est pas suffisamment grand pour la contenir;



CONSIDÉRANT QUE le garage municipal actuel ne peut contenir tous les véhicules servant au déneigement et qu'il est préférable que ceux-ci soient au chaud pour accélérer leur mise en route lors des activités de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un chargeur pour remplir ses camions d'abrasifs durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du garage est disposé à louer le terrain nécessaire à l'entreposage de l'excédent de la réserve de sable de la Municipalité pour un montant de 1 000 \$ pour tout l'hiver et qu'il serait également disposé à louer l'espace nécessaire dans son garage pour abriter 2 camions 10 roues pour l'hiver au coût de 600 \$ par mois ainsi qu'un chargeur au coût de 1 400 \$ par mois (+ 70\$/h d'utilisation à l'extérieur du terrain du garage), pour une période de 5 mois, soit du 15 novembre 2016 au 15 avril 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la location d'un terrain de 75 pieds x 150 pieds nécessaire à l'entreposage de l'excédent de sable de la Municipalité, d'un espace suffisant pour entreposer 2 camions (une porte) dans le garage situé au 8487, boul. du Curé-Labelle, à 139297 Canada Inc., et d'un chargeur, pour un coût total de 11 000 \$ plus les taxes applicables (+ l'utilisation à l'heure du chargeur, si applicable), le tout conformément à sa proposition du 2 novembre 2016. Le locateur devra fournir une preuve d'assurance à la Municipalité.

Que les sommes nécessaires à cette location soient prises à même les postes budgétaires 02-33000-511 (garage), 02-33000-512 (terrain) et 02-33000-516 (chargeur).

Adoptée

M. le maire, Gilbert Brassard, reprend son poste. Il est 20 h 17.

8.2 RÉS. 291.11.2016 ACHAT DE PNEUS POUR DIVERS VÉHICULES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat et la pose de pneus pour les véhicules V-02, V-29 et V-31 au montant de 12 188 \$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire à cette acquisition soit prise à même le poste budgétaire 03-23000-524.

Adoptée

8.3 RÉS. 292.11.2016 TRAVAUX DE DYNAMITAGE SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser la réalisation de travaux de dynamitage sur les chemins Chadrofer, de la Pointe-des-Bouleaux, du Lac-Caché et du Petit-Lac-Caribou par Dynamitage Ritchie au montant de 4 781 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services du 25 octobre 2016.

Que la somme nécessaire pour la réalisation de ces travaux soit prise à même le poste budgétaire 02-32000-459.

Adoptée

8.4 RÉS. 293.11.2016 ACHAT DE COMPTEURS D'EAU POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de compteurs d'eau pour les édifices municipaux chez Les compteurs Lecompte, au prix de 11 690,40\$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire à cette acquisition soit prise à même le poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

8.5 RÉS. 294.11.2016 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU QUAI

CONSIDÉRANT QUE, suite à la rénovation cadastrale qui a établi que le chemin du Quai n'est pas la propriété de la Municipalité, le conseil a adopté la résolution numéro 175.06.2016 par laquelle il modifiait le contrat de déneigement du secteur du lac Labelle conclut avec Gaston et Martin Sauriol excavation 9077-2146 Québec inc. en retirant le chemin du Quai d'une longueur de 0,11 kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ce secteur ont besoin de temps pour organiser l'entretien de ce chemin;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution numéro 175.06.2016 et de continuer le déneigement du chemin du Quai pour une année additionnelle.

Adoptée

9.1 RÉS. 295.11.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-034, SUR LE LOT 5011092 SITUÉ AU 974 CHEMIN DU LAC-GERVAIS (0022-93-1990)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 8.23 mètres avec la distance au lac pour l'agrandissement du bâtiment principal à l'extérieur de la bande riveraine.

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté est en partie en avancement vers le lac;



CONSIDÉRANT QU'il est possible de reculer l'agrandissement vers le chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'une grande superficie permet la relocalisation de la fosse septique;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 066.10.2016 recommandant au conseil d'accepter en partie la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-034 pour l'agrandissement du bâtiment principal avec un recul de 1.5 mètre afin que la construction projetée soit adjacente au mur latéral droit seulement.

La couverture végétale en rive doit être laissée en pousse et le propriétaire devra y planter des arbustes, des arbres et des plantes indigènes.

Le tout, sur le lot 5011092, situé au 974 chemin du Lac-Gervais.

Adoptée

9.2 RÉS. 296.11.2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-035, SUR LE LOT 5225144 SITUÉ AU 12806 CHEMIN DU LAC-LABELLE (9918-92-9412)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet une dérogation de 0.63 mètre pour dépasser la hauteur permise pour la construction d'une clôture dans la marge avant.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment se localise très près de l'emprise du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent conserver une qualité de vie et que la hauteur de la clôture permet de conserver une intimité de la propriété à l'abri des regards;

CONSIDÉRANT QUE la clôture est propre et d'une qualité visuelle intéressante en bois traité avec treillis et que celle-ci s'intègre bien dans son environnement boisé;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 067.10.2016 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;



CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2016-035 pour augmenter la hauteur permise de 0.63 mètre de la clôture en marge avant.

Le tout, sur le lot 5225144, situé au 12806 chemin du Lac-Labelle.

Adoptée

9.3

**RÉS. 297.11.2016 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
2016-036 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU
61 RUE DE L'ÉGLISE, SUR LE LOT 5010282
(0927-60-4208)**

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer l'enseigne en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle enseigne de couleur jaune mais s'intègre bien sur le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs vives et éclatantes de l'enseigne s'agencent bien avec l'usage de garderie;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond en partie aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 068.10.2016 du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-036 du secteur noyau villageois pour la pose de la nouvelle enseigne, tel que proposé situé en façade.



Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010282, situé au 61 rue de L'Église

Adoptée

9.4 RÉS. 298.11.2016 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-037 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 10 RUE DAVID, SUR LE LOT 5010186 (0926-98-8055)

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ajouter un avant-toit au-dessus de la galerie existante en façade du bâtiment

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux d'agrémenter la façade du bâtiment en ajoutant un avant-toit en pignon avec une pente égale de chaque côté, afin de briser le rythme linéaire du mur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera de la même couleur que la toiture existante;

CONSIDÉRANT QUE les poteaux de soutiens seront peints blancs pour s'agencer au revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux exigés dans la résolution 254.08.2012 n'ont pas été terminés;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond en partie aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 069.10.2016 du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-037 du secteur noyau villageois pour la construction d'un avant-toit en pignon avec une pente égale de chaque côté au-dessus de la galerie avant avec poteaux de soutiens peints blancs.

Il est également demandé de retirer le béton devant la maison en conservant une largeur de 6 pieds pour accéder à l'entrée du bâtiment. Le terrain mis à nu devra être végétalisé.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010186, situé au 10 rue David

Adoptée



11.1 RÉS. 299.11.2016 SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE 2017

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer un contrat avec S-QUAD Communication pour la présentation du spectacle de Boom Desjardins le 24 juin 2017 à Labelle au coût de 11 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le paiement d'un dépôt au montant de 5 500\$ (tel que mentionné au contrat) à la signature du dit contrat;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste budgétaire 02-70190-499.

Adoptée

11.2 RÉS. 300.11.2016 SOUPER-BÉNÉFICE DU CLUB RICHELIEU MONT-TREMBLANT

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'achat de 4 billets pour le souper-bénéfice du Club Richelieu Mont-Tremblant qui aura lieu le 25 novembre 2016, au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant, afin d'aider et de distribuer des bourses aux jeunes de notre région, au coût de 115 \$ chacun.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-270 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Le conseiller Claude Labonté donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2016-270 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2017.

15.1 RÉS. 301.11.2016 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cent-quarante-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (149 982,83 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤	9077-2146 Québec inc. (<i>location pelle</i>)	3 604,47 \$
➤	9254-8783 Québec inc. (<i>scellement fissures</i>)	19 544,33 \$
➤	Agrégats de Labelle inc.	73 388,99 \$
➤	Compass Minerals Canada corp	7 667,28 \$
➤	Paroisse de la Rouge	10 000,00 \$
➤	H ₂ O – Gestion de piscine, plages et spas	3 882,28 \$
➤	Librairie Ste-Thérèse inc.	2 129,57 \$
➤	MP3 Spectacle inc.	2 299,50 \$
➤	MRC des Laurentides	2 259,77 \$
➤	Services informatiques des Laurentides	2 432,02 \$
➤	Ville de Mont-Tremblant	2 152,00 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 302.11.2016 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de quatre-cent-treize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-six cents (413 598,86 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5105 à 5133 et les numéros de chèques de 39464 à 39481 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤	CNESST	2 024,34 \$
➤	127687 Canada inc. (<i>remboursement taxes</i>)	3 025,13 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec	13 722,40 \$
➤	9077-2146 Québec inc. (<i>déneigement</i>)	36 839,23 \$
➤	Ass. rive Ouest du lac Labelle	17 500,00 \$
➤	Municipalité de La Minerve	15 430,00 \$
➤	La Gare	2 165,78 \$
➤	L'Industrielle Alliance	17 453,56 \$
➤	SSQ société d'assurance-vie inc.	5 998,63 \$
➤	Camion Freightliner	249 804,19 \$
➤	Hydro-Québec	3 762,16 \$
➤	Hydro-Québec	2 980,93 \$
➤	Sonic CO-OP/FCDQ carte	5 584,90 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec	12 276,07 \$
➤	Receveur général du Canada	10 711,34 \$

Adoptée



15.3 **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES PRÉVISIONS RÉELLES ANTICIPÉES**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

15.4 **DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES 2016 VERSUS 2015 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE**

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2016 versus 2015 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2016.

15.5 **RÉS. 303.11.2016 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter, conformément à l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir au 14 novembre 2016, totalisant un montant de cinq cent soixante-quarante mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et un cent (540 489.01\$).

Adoptée

16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 304.11.2016 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 31.

Adoptée

__(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire

__(original signé)_____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

__(original signé)_____
Gilbert Brassard
Maire